

# Carrefour de la paix :

## Israël : non-respect du droit international\*

Le 20 mars, renouant avec le rendez-vous des « Carrefours de la paix », l'UEP en partenariat avec l'Association France-Palestine Solidarité a proposé à la cinquantaine de personnes présentes de réfléchir sur les questions que pose l'application du droit international dans le conflit qui oppose Israël au Hamas sur le territoire palestinien de la bande de Gaza et au-delà en Cisjordanie.

C'est à partir d'une projection vidéo de la plaidoirie de Monique Chemillier-Gendreau intervenant devant la Cour Internationale de Justice siégeant à La Haye le 26 février dernier et après les explications sur la démarche dont l'origine est antérieure au 7 octobre, que s'est ouverte cette rencontre.

Mandatée par l'Organisation de la Coopération Islamique (57 Etats) l'avocate bien connue des militants brestois a plaidé avec clarté, beaucoup de force et une grande pertinence durant plus d'une demi-heure.

Réfutant les arguments de ceux qui considèrent que la cour n'a pas compétence pour statuer en particulier au prétexte que cela gênerait les négociations en cours, elle démontre qu'il s'agit là d'un mythe. En implantant de force de nouvelles colonies Israël a privé les derniers accords de leur objet et de leur but et coupé court à toutes nouvelles négociations..

Elle dénonce ensuite la triple illégalité de l'occupation israélienne du territoire palestinien et de Jérusalem-Est.

Le droit international ne peut pas être un objet de négociation et la violation première de ce droit se trouve dans le refus constant d'Israël de reconnaître au peuple palestinien qui le revendique, de pouvoir disposer de lui-même. **Ce n'est pas négociable !**

Concernant Jérusalem-Est et sa colonisation, elle rappelle que cette ville n'a jamais été attribuée à Israël et pourtant elle en a fait sa capitale. Israël doit s'en retirer comme l'ont constamment exigé les résolutions du Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale de l'ONU. **Ce n'est pas négociable !**

La question du statut de l'occupation du territoire palestinien doit être examinée à la lumière de tous les champs du droit international. En premier lieu du droit qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Or c'est ce que pratique Israël depuis 1967 rendant cette occupation illégale. Cette occupation constitue le prétexte à un projet d'annexion auquel elle doit clairement renoncer. **Cela non plus n'est pas négociable !**

Il résulte de ces constats une triple illégalité :

- Illégale à sa source étant en infraction à l'interdiction de l'emploi de la force.
- Illégale par les moyens déployés qui sont constitutifs de violations systématiques du droit humanitaire et des droits de l'homme.
- Illégale par son objectif de procéder à l'annexion des territoires palestiniens.

A la suite de cette vidéo et après avoir entendu que la procédure engagée prendrait plusieurs mois pour aboutir à une décision, les participants se sont exprimés sur :

- la nécessité de voir partout se mobiliser les opinions publiques,
- l'arrêt des livraisons d'armes,
- la recherche de solution pour que les décisions relevant du droit s'imposent à tous les Etats signataires des chartes et conventions internationales

De ce point de vue et sans la remettre en cause, ils se sont interrogés sur le poids, le fonctionnement et la capacité de l'ONU, à imposer ses résolutions. Il faut travailler à rendre cette organisation plus efficace dans ses moyens d'écoute et d'actions. Pour contraindre les Etats signataires à appliquer le droit, le volet économique ne doit pas être laissé de côté. L'UNRWA doit être maintenue sur le terrain et défendue pour lui permettre d'assumer ses fonctions au profit des populations.

Enfin les participants se sont posés la question de l'après. Comment trouver et assurer une solution pérenne et reconstruire une région complètement dévastée ?

Pierre Cariou

\*L'intégrale du plaidoyer de Monique Chemillier-Gendreau est à lire sur le site de l'UEP (adresse en première page)



## Une collaboration malsaine

Dans le précédent numéro de l'Orange Bleue nous insistions sur la liaison existant entre le nucléaire civil et militaire. La preuve accablante de ce lien toxique nous est donnée par la publication d'un communiqué du Ministère des Armées en date du 18 mars dernier qui nous fait part d'une collaboration « Etat-EDF-CEA » pour l'utilisation de deux réacteurs de la centrale de Civaux (Vienne) nécessaires à la production de tritium.

Le tritium est un gaz rare indispensable à « l'armement de dissuasion », il est utilisé notamment dans la composition des bombes « H » (thermonucléaire) et « N » (à neutron). Il est fourni à partir de matériaux contenant du lithium, lui-même utilisé dans la propulsion des sous-marins\*. Ces matériaux irradiés dans le cœur des réacteurs, seront par la suite transférés dans un centre du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) d'où ils sortiront sous leur forme définitive.

Un tel accord n'est pas nouveau, il existait déjà une collaboration EDF -industrie de la Défense ; les premiers réacteurs électro-nucléaires avaient cette double finalité dans l'objectif de produire du plutonium nécessaire à la fabrication des bombes. Ce qui est inédit par contre est que pour la première fois l'industrie nucléaire civile est ouvertement proclamée comme étant au service de notre industrie de destruction.

Le rehaussement du niveau d'alerte en matière de « dissuasion nucléaire » et l'ambition démesurée de la France à devenir la première puissance nucléaire en Europe, nécessitent à l'évidence, approvisionnement et production de moyens en composants essentiels à la satisfaction de cet objectif.

L'appétit des « marchands de canons » est insatiable. Un amendement au projet de la loi de finance 2024 proposait de puiser dans l'épargne populaire en permettant le détournement des fonds du livret « A » traditionnellement dévolus au logement social pour le financement de l'industrie d'armement. Mobiliser le pécule des Français, parfois durement acquis, pour une éventuelle participation à leur propre destruction, relève d'une manipulation machiavélique.

\*Voir article « Mine de rien » précédent numéro.

Yvon Pichavant

## Notre affaire à tous

Si le XXIème siècle est celui des guerres « vertes », c'est bien parti ! En Ukraine, ce sont les conflits liés à l'eau, avec destruction partielle du barrage de Kakhovka, la plus grosse catastrophe écolo depuis Tchernobyl. Déplacement des populations, accaparement des terres pour priver un peuple de souveraineté alimentaire. Détruire. Y compris la biodiversité (en Mer Noire et Baltique), bousiller les sols pour faire de l'Ukraine le territoire le plus miné au monde – Bref, mener des guerres 'sales' à la fois sur le plan humain et sur celui de l'environnement. Des opérations spéciales qui renvoient à l'écocide.

### Guerre de ressources

Poutine empêche des extractions non pas parce que les Ukrainiens seraient des nazis, mais parce qu'ils sont le 3ème plus gros producteur de nickel au monde, (derrière l'Indonésie et les Philippines et avant la Nouvelle-Calédonie). Dans le Donbass, les maîtres du Kremlin veulent faire main basse sur les dépôts de lithium, non pas pour développer des véhicules électriques,, mais pour saboter toute politique européenne de cette ressource critique".

### Guerre à la diplomatie Arctique

Sept des huit pays de l'Arctique ont suspendu leur participation au Conseil de l'Arctique, l'organisme intergouvernemental qui traite des questions liées à l'exploration, à l'extraction des ressources et aux études d'impact environnemental.

### Guerre à la décroissance militaire

Nul ne manifeste pour réclamer que l'on taxe les ventes d'armes, (alors que la France décroche la 2ème place parmi les plus grands exportateurs), qu'on réduise le nombre d'ogives, alors qu'on est « pour » inverser la courbe de CO2, diminuer la taille des missiles, (plutôt que celle des SUV ou des paquebots), alors pourquoi ne pas se mobiliser pour la mise en place d'une protection civile ? N'y a-t-il pas de bonnes raisons d'associer les populations à la défense même si construire des abris risque de porter atteinte à la crédibilité de la dissuasion. (Cf. rapport au Sénat de 1980) ?!

### Guerre aux désarmements

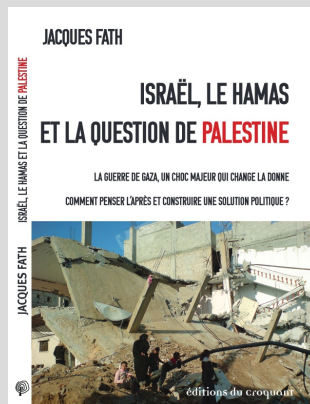
Les Ukrainiens ont cédé en 1994 leur arsenal, en échange d'une promesse de paix ; mais miser sur un TNP (Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires) en sursis et bientôt détricoté était un pari risqué. La Pologne vient de se retirer du FCE (Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe). Les Japonais sont invités à tourner la page du pacifisme, avec ou sans mémoire d'Hiroshima et de Nagasaki. A force de se soucier de savoir si le Lesotho allait signer le TIAN (Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires), certains pacifistes ont zappé le fait que la guerre sur notre continent ravive d'autres urgences et priorités.

### Les pacifistes, combien de divisions ?

La Suède montre l'exemple : l'Otanisation et la remilitarisation vont de pair avec le renoncement à toute démarche en faveur des migrants, la fin de toute politique étrangère féministe, et l'arrêt de tout soutien financier aux associations pacifistes.Plus de subventions, pas même à la Svenska Freds, (l'Association suédoise pour la paix), la plus ancienne association pour la paix au monde, fondée en 1883.

Ben Cramer

<https://athena21.org/>



Toujours au fait de l'actualité géopolitique Jacques Fath vient de publier ce livre sur le dernier épisode particulièrement meurtrier du conflit israélo-palestinien. Comme il est écrit en 4ème de couverture : « *Cet ouvrage cherche à analyser les causes et les responsabilités, à expliciter les enjeux déterminants. Il formule des options politiques souhaitables pour que la gravité de ce moment de guerre puisse au moins contribuer à une démarche éthique et politique positive, et à penser une solution de justice durable* ».

Jacques Fath vient à Brest le 23 avril (à une date où cet Orange Bleue sera déjà sous presse) présenter cet ouvrage.

Nous reviendrons dans le prochain O.B sur cet événement.